

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 4 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. AMIDEI	à	Melle MORACCHINI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme LUCIANI

Etaient absents :

M. VITALI, BASTELICA, BERNARDI, COMBARET, ZUCCARELLI, D'ORAZIO, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Mai 2009

Délibération N°2009/ 92

Etudes préalables à la réalisation d'ouvrages de stationnement en centre ville et assistance à la procédure de concertation : autorisation de signer le marché.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Depuis plusieurs années, la ville d'Ajaccio a engagé un travail de fond sur la problématique des déplacements en agglomération en collaboration avec les principaux Maîtres d'ouvrage concernés : la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), le Conseil Général de Corse du Sud (CG2A) et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud (CCIACS). En juillet 2006, la CAPA a adopté un Plan de Déplacement Urbain (PDU) en juillet 2006 dont les des objectifs est la création de stationnements supplémentaires à destination des riverains et favorisant la rotation du stationnement de surface permettant l'accès aux commerces de centre ville et réduisant la pression sur les stationnements existants. Il a ainsi été décidé de réaliser trois ouvrages de stationnement répartis dans les zones suivantes : Square César Campinchi, boulevard Pascal Rossini et Marconajo.

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire pluri compétant dans les domaines techniques, juridiques et administratifs pour mener à bien l'ensemble des études préalables et procédures juridiques liées à la réalisation d'ouvrages de stationnement en centre ville. Les études préalables correspondent aux procédures suivantes :

- Enquête publique de type « Bouchardeau » (Code de l'Environnement)
- Mise en compatibilité du document d'urbanisme (POS, Code de l'Urbanisme)
- Archéologie préventive (Code du Patrimoine)
- Déclaration de Projet (Code de l'Environnement)
- Etude d'Impact (Code de l'Environnement)
- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (Loi sur l'eau)
- Concertation avec le public (Code de l'Urbanisme)
- Procédure foncière (découpage en volume des emprises)
- Concertation avec les services de l'Etat (Code de l'Environnement)

Le marché a été alloti pour chaque ouvrage de stationnement :

- Lot 1 : parc de stationnement souterrain du square César Campinchi
- Lot 2 : parc de stationnement souterrain du boulevard Pascal Rossini
- Lot 3 : parc de stationnement aérien de la zone Amirauté

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé aux organes de presse le 12 décembre 2008 et la date de remise des offres était fixée au 26 janvier 2009. La Commission du 2 février 2009 a retenu les candidatures des entreprises qui présentent les garanties techniques et financières suffisantes pour réaliser le marché et celle du 19 février 2009 d'attribuer l'ensemble du marché à l'entreprise Egis Aménagement qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse suivants : valeur technique (60%), prix (30%), délai (10%).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché études préalables à la réalisation d'ouvrages de stationnement en centre ville et assistance à la procédure de concertation:

Lot n°1 : entreprise EGIS Aménagement pour un montant HT de 29 000 € soit un total TTC de 34 684 €.

Lot n°2 : entreprise EGIS Aménagement pour un montant HT de 29 000 € soit un total TTC de 34 684 €.

Lot n°3 : entreprise EGIS Aménagement pour un montant HT de 29 000 € soit un total TTC de 34 684 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Monsieur François GABRIELLI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code du travail,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment les articles 33, 57 à 59

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville dans sa séance du 19 février 2009 qui a désigné comme attributaire du marché l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE :

à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés

à signer le marché études préalables à la réalisation d'ouvrages de stationnement en centre ville et assistance à la procédure de concertation:

Lot n°1 : entreprise EGIS Aménagement pour un montant HT de 29 000 € soit un total TTC de 34 684 €.

Lot n°2 : entreprise EGIS Aménagement pour un montant HT de 29 000 € soit un total TTC de 34 684 €.

Lot n°3 : entreprise EGIS Aménagement pour un montant HT de 29 000 € soit un total TTC de 34 684 €.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI